



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 3 décembre 2024

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 66

Presse : Madame Nicole Rütimann, La Liberté
Madame Etelka Müller, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

David Humair salue les citoyennes et citoyens de Cressier venus en nombre ce qui prouve l'intérêt de leur tâche civique. Il tient à saluer les représentantes de la presse pour la Liberté, le Freiburger Nachrichten et le Murtenbieter.

Avant de commencer l'Assemblée, **David Humair** prend la parole en ces termes :

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui à cette assemblée communale consacrée au budget de notre commune. Avant d'aborder les détails financiers, permettez-moi de partager quelques réflexions sur la situation mondiale qui, inévitablement, influence notre quotidien.

Nous évoluons dans un contexte marqué par des incertitudes économiques et sociales à l'échelle mondiale. Les conséquences de la crise climatique et énergétique, les tensions géopolitiques et l'inflation impactent plus ou moins directement nos finances locales. Cependant, nous devons rester confiants. En effet, l'histoire nous enseigne que les périodes de crise sont aussi des opportunités pour innover, renforcer notre solidarité et trouver des solutions durables. La résilience de notre commune repose sur notre capacité collective à surmonter ces défis avec détermination et créativité. Ces défis nous rappellent l'importance d'une gestion rigoureuse et responsable de nos ressources communales.

Je tiens dès lors à remercier l'entier du Conseil et du personnel communal, mais aussi les diverses commissions, qui m'aident à traverser avec aplomb l'actualité qui n'est pas toute rose.

Venons-en maintenant à notre budget communal pour l'année à venir. Du côté du budget de fonctionnement, nous constatons une augmentation des charges. Nous devons toutefois attendre les comptes de l'année 2024 pour bien percevoir l'impact de ces charges sur le développement des finances communales. Par ailleurs, le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ne permet pas encore d'avoir une visibilité accrue dans les finances, ce qui complique l'établissement de prévisions précises. Cette hausse résulte en partie de l'augmentation des coûts liés aux domaines sociaux, à l'éducation et à la santé, ainsi que des ajustements salariaux nécessaires pour maintenir nos services publics de qualité. Nous faisons tout notre possible pour optimiser ces dépenses sans compromettre le bien-être de nos habitants. Cependant, il est important de noter qu'à moyen terme, une augmentation modérée des impôts pourrait s'avérer nécessaire pour garantir l'équilibre budgétaire et maintenir la qualité de nos services. En ce qui concerne les investissements, nous avons prévu des projets ambitieux pour améliorer notre cadre de vie, moderniser nos infrastructures et préparer l'avenir. Parmi ces projets, l'assainissement de la décharge du Riau occupe une place importante, illustrant notre engagement en faveur de l'environnement. Ces projets nécessiteront un recours à l'emprunt. Nous sommes cependant confiants que ce financement est équilibré et raisonnable. Nous avons pris soin de prévoir l'impact des remboursements, des intérêts et des amortissements sur nos finances futures. Ces investissements ne sont pas des dépenses, mais des engagements pour construire une commune dynamique et attractive.



Commune de Cressier

Avant de conclure, je tiens à adresser un message spécial à nos jeunes nouveaux citoyens et citoyennes qui rejoignent officiellement notre communauté. Vous êtes l'avenir de cette commune. Vos talents, vos idées et votre énergie sont essentiels à son épanouissement. Nous vous encourageons à vous impliquer activement dans la vie locale et à participer à l'effort collectif pour le bien commun.

Chères citoyennes, chers citoyens, je vous remercie pour votre engagement et votre confiance. Ensemble, nous ferons en sorte que notre commune continue de prospérer, malgré les défis que nous rencontrons. Je vous souhaite une réunion constructive et éclairante.

David Humair débute l'Assemblée en excusant Madame Barbara Sahli, Conseillère communale, qui est malade.

L'Assemblée communale a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 49 du 22 novembre 2024, par affichage au pilier public, sur Internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages dans le cadre du bulletin communal d'automne.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur Albert Patrick
- Monsieur Pittet Bertrand

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

Le nombre de personnes est de 66 au total.

L'ordre du jour est énoncé comme suit :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2024
2. Modification du Règlement des finances communales
3. Présentation de la planification financière 2025 – 2029
4. Budget de fonctionnement 2025 :
 - 4.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3. Acceptation du budget de fonctionnement
5. Budget d'investissements 2025 :
 - 5.1. Présentation du budget d'investissements
 - 5.1.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12
 - 5.1.2. Participation aux investissements du Réseau Santé Lac RSL
 - 5.1.3. Réfection – Route du Pra-Rond
 - 5.1.4. Réfection – Route de Villars-les-Moines
 - 5.1.5. Crédit additionnel – Extension du réseau d'eau CCMM
 - 5.1.6. Travaux d'assainissement RIAU – ancienne décharge
 - 5.2. Rapport de la commission financière
 - 5.3. Acceptation du budget d'investissements 2025
6. Approbation du Règlement d'organisation ARA Sensetal
7. Approbation de la dissolution de l'Association des Sapeur-Pompiers Région Morat (ASPRM)
8. Promotions civiques
9. Divers



Commune de Cressier

David Humair demande si quelqu'un souhaite modifier l'ordre du jour.

Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2024

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est accepté à la majorité avec deux abstentions.

2. Modification du Règlement des finances communales

Le règlement des finances approuvé en 2021 présentait une limite d'activation des investissements à hauteur de CHF 30'000.00.

Depuis lors, plusieurs engagements financiers ont dû passer en fonctionnement et il a été constaté, qu'avec l'évolution de prix du matériel et des services, que cette limite est insuffisante.

Dès lors, le Conseil communal propose de la rehausser de CHF 10'000.00 et d'harmoniser l'article 6 alinéa 1 également à CHF 40'000.00 pour les dépenses nouvelles.

Propositions :

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 30'000.00 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Changement proposé : montant de la limite d'activation CHF 40'000.00.

Art. 6 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1^e phr. LFCo)

a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

¹ Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 50'000.00 francs. L'article 10 est réservé.

Changement proposé : dépenses nouvelles jusqu'à CHF 40'000.00 (harmonisation avec l'art. 3).

David Humair demande s'il y a des questions à ce sujet. Comme ce n'est pas le cas, la modification est passée au vote et est acceptée à l'unanimité.

3. Présentation de la planification financière 2025 – 2029

David Humair présente la planification financière à 5 ans. Il indique que l'Assemblée n'a pas besoin de se prononcer à ce sujet mais qu'il s'agit d'indication pour situer notre situation financière dans l'avenir. Un tableau a été mis en ligne et est affiché à l'écran. La première partie concerne la prévision du fonctionnement et la seconde les investissements. On constate que le budget de fonctionnement est déficitaire durant les prochaines 5 années. Il a été établi sur le budget 2025 puis il tient compte d'une évolution standard.

Bertrand Magnin relève qu'il faudra augmenter les impôts mais ne serait-il pas possible de diminuer plutôt les dépenses ?



Commune de Cressier

David Humair acquiesce mais le problème est que la plupart des charges comme la formation, la santé et le social étant liées, il est très difficile de diminuer les charges. La marge de manœuvre est moindre. Il est clair que si aucun n'emprunt n'est fait, les amortissements et intérêts baissent mais les investissements d'entretien ne seront pas réalisés. Ceci sera démontré plus tard.

Bertrand Magnin demande jusqu'à quand sont planifiés les CHF 715'000.00 de produits sur réserve d'investissement.

David Humair jusqu'en 2031 car cette réserve est à dissoudre sur 10 ans selon la loi.

Les investissements prévus représentent un montant conséquent et impliqueront des emprunts ; une augmentation des impôts pour pouvoir les financer est certainement à prévoir. La planification comprend les investissements envisagés jusqu'en 2027 ainsi que certaines extrapolations, un nouveau Conseil communal entrant en force dès 2026.

En ce qui concerne le financement et les entrées financières, l'incertitude est réelle. En effet, l'expérience nous démontre que nous avons très souvent des rentrées extraordinaires qui nous ont permis de présenter de meilleurs comptes que prévus.

4. Budget de fonctionnement 2025

4.1. Présentation du budget de fonctionnement

4.2. Rapport de la commission financière

4.3. Acceptation du budget de fonctionnement

Présentation du budget de fonctionnement

Chapitre	Budget 2025		Budget 2024		Différences	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	949'127.85	369'535.70	947'785.85	366'353.70	1'342.00	3'000.0
1 Ordre public	134'334.00	500.00	158'299.10	6'350.00	-21'965.10	-5'850.00
2 Enseignement et formation	1'988'787.30	467'999.45	1'887'734.30	467'999.45	-101'053.00	-
3 Culte, culture et loisir	211'332.00	4'036.00	173'214.00	4'036.00	38'118.00	-
4 Santé	572'079.25	5'360.35	525'131.60	5'360.35	46'947.65	-
5 Affaires sociales	506'315.00	1'000.00	485'742.00	1'000.00	20'573.00	-
6 Transports/communications	569'565.65	19'416.00	562'140.65	13'416.40	7'425.00	6'000.00
7 Protection –environnement	742'536.05	639'258.45	679'526.50	571'357.30	63'009.55	67'901.15
8 Economie	213'698.95	96'796.15	189'24.965	102'296.15	24'4656.00	-5500.00
9 Finances et impôts	229'370.00	4'196'653	276'316.00	4'021'865.50	-46'946.00	174'787.50
Total	6'119'146.05	5'800'555.50	5'885'132.95	5'560'216.85	234'013.10	240'338.65
Excédent de charge /revenu		318'590.55		324'916.10		6'325.55

David Humair présente le budget de fonctionnement sur les différences entre 2024 et 2025 dans les chapitres et quelques informations avant de les traiter :



Commune de Cressier

Le budget 2025 est pratiquement semblable à celui de 2024. L'évolution principale de ce budget est liée à la masse salariale.

Nous avons engagé un agent de maintenance à 100% dès le 01.12.2024, Monsieur Philippe Berset qui est présent ce soir.

A partir du premier janvier 2025, nous aurons une concierge qui remplacera l'entreprise Pronet dont nous avons décidé de prendre congé.

Ensuite, notre boursière communale, Sylvie Staehlin, a décidé de cesser son activité en juin 2025. Une personne sera engagée et un temps de passation des dossiers s'effectuera durant 3 mois. Un 60% d'occupation est prévu pour le remplacement de l'administratrice des finances qui prendra ensuite une retraite anticipée bien méritée. Le poste a été mis au concours en début de semaine.

Pour l'édilité, Monsieur Sefer Gashi que tout le monde connaît, a décidé de réduire son temps de travail à 80%. Pour épauler la concierge nous aurons une auxiliaire de nettoyage dont l'entrée en fonction est encore à définir.

Plusieurs cessations de rapports de travail découleront de la nouvelle organisation dont notamment celles avec la maison Pronet, Monsieur Werner Sahli qui, pour des raisons personnelles, ne continuera pas son mandat et Monsieur Alain Triss.

David Humair présente les chapitres et les différences à l'écran.

Les commentaires sont relatés ci-après :

Chapitre 0 Administration communale

Engagement et formation d'une nouvelle personne pour le département des finances.

Nouvel équipement informatique et licences.

Plateforme cantonale DIGI FR passe de de CHF 1.00 à CHF 3.00 par habitant.

Mise à jour du site internet.

Augmentation des contributions aux associations de communes (ACSL, ACF, ACS).

Bâtiments communaux :

Rien de notoire.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

Le Centre renfort des pompiers étant vendu, les amortissements disparaissent.

Chapitre 2 Formation

Ecole primaire : La formation accuse une augmentation assez conséquente, il s'agit de charges obligatoires.

On notera que les frais se répartissent entre les salaires des enseignants et les frais généraux.

Pour le cycle d'orientation le fonctionnement est moins élevé mais les investissements sont pris en considération dans ce chapitre pour un montant total de CHF 38'414.00.

Les frais projetés du conservatoire ont baissé.

Bâtiment scolaire :

CHF 10'000.00 sont prévus pour refaire la peinture de façade et une salle de classe.

Les chapitres Ecoles spécialisées et formation professionnelle sont des charges liées.



Commune de Cressier

Chapitre 3 Culture, Sport et Loisirs

Halle polyvalente

Un nouvel aménagement de rangement de la salle du matériel sportif sera entrepris, coûts CHF 10'000.00.

La ventilation des WC et des vestiaires fera l'objet de travaux CHF 20'000.00.

Cadeaux pour les jubilaires – 17 personnes en 2025.

Soutien aux manifestations villageoises plus élevé.

Chapitre 4 Santé

L'ensemble des frais sont liés et ont augmenté, notamment ceux du RSL.

Chapitre 5 Social

L'ensemble des frais sont liés et ont augmenté.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

Les charges et les produits augmentent.

Un peigne accessoire de l'épareuse pour tondre les prairies fleuries sera acheté

Coûts CHF 10'000.00.

Soutien à la mobilité : Abonnement ½ tarif CHF 40.00 et rail check pour jeunes gens

Total CHF 6'000.00.

La vente de cartes rapporte CHF 6'000.00.

Claude Maier demande si, dans le cadre du soutien à la mobilité douce, un montant ne pourrait pas être attribué aux personnes détentrices d'un abonnement général CFF.

David Humair jusqu'à maintenant rien n'est prévu mais pourquoi ne pas entrer en matière. Le Conseil communal peut en décider.

Chapitre 7 Protection de l'Environnement et aménagement du territoire

Eau potable

A la suite de la décision du Tribunal administratif, l'entrée en vigueur des normes pour l'eau pour le taux de chlorothalonil est concrétisée.

Changements supplémentaires de charbon actif soit au total CHF 35'000.00.

Actuellement nous suivons l'évolution des taux avec les analyses d'eau et tout est dans les normes.

Etude adduction d'eau Rte du Pratzet : CHF 15'000.00

Jacques Berset explique que deux conduites passent vers la gare actuellement et que dans le cadre de la construction de la nouvelle gare, lorsque la ligne sera refaite, le moment de changer ces conduites en éternit qui datent des années 1956/58 sera venu. L'idée est de n'en construire plus qu'une seule. Ceci fera l'objet d'une étude d'ingénieur.



Commune de Cressier

Vente d'eau

Jacques Berset donne quelques précisions par rapport au chapitre. Le réservoir CCMM est terminé comme les conduites d'alimentation entre Cressier, Courlevon, Courgevaux et Morat. En principe nous ne livrerons plus d'eau à Courlevon dès demain.

Jacques Hayoz demande pourquoi payer CHF 38'000.00 pour filtrer l'eau alors que nous pourrions prendre l'eau de Morat qui est propre.

David Humair explique que Morat pompe l'eau du Lac pour alimenter son réservoir. Nous avons notre propre eau. La stratégie d'alimentation devrait être complètement changer et tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant n'aura servi à rien. De plus l'eau de Morat est plus chère.

Jacque Hayoz remercie de la réponse et précise que sa question était uniquement au niveau financier.

Chapitre 8 Economie publique

Un chemin est à refaire direction Villars-les-Moines pour CHF 16'200.00, ceci est prévisionnel. Ce montant passera certainement en investissement avec la réfection du chemin du Stand.
Les dégâts des castors nous obligent à faire régulièrement des travaux coûteux.

Chauffage à distance :

Le prix du combustible a été revu à la baisse.

Un canal de refroidissement sera fait dans les installations et les frais de maintenance augmentent un peu.

Léo Colautti explique que deux filtres à particules ont été installés et que de ce fait les services augmenteront de CHF 2'000.00.

Le local de chauffe a une température jugée trop élevée d'où l'installation d'un canal de refroidissement.

Chapitre 9 Finance et impôts

Les prévisions sont basées sur le taux d'imposition actuel soit aucune augmentation.

Progression calculée sur les données étatiques et la facturation au 30.09.2024.

Péréquation financière a baissé à CHF 186'870.00.

Compensation cantonale liée à la réforme fiscale jusqu'en 2029.

Prélèvement à la réserve de réévaluation est au net selon les directives du Scm sans les tâches environnementales qui concernent l'eau, l'épuration et les déchets pour lesquels des réserves ont été constituées séparément au bilan.

Le Syndic demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit son rapport (voir ci-dessous).

Le Syndic demande à l'Assemblée si elle accepte le budget de fonctionnement présentant CHF 6'119'146.05 de charges, CHF 5'800'555.50 de produits et un excédent de charge de CHF 318'590.55.

Vote : oui 65
 Non 0
 Abstention 1



5. Budget d'investissements 2025 :

5.1. Présentation du budget d'investissements

5.2. Rapport de la commission financière

5.3. Acceptation du budget d'investissements 2025

Les investissements sont présentés par **David Humair**

5.1.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12

A la suite de l'octroi d'un crédit d'étude pour l'immeuble, trois projets ont été soumis au Conseil communal et l'un d'entre eux a été retenu.

Le bureau d'architecture nous soumet maintenant une offre pour l'avant-projet, projet de l'ouvrage et demandes d'autorisation pour la mise à l'enquête préalable.

Montant du crédit d'études	CHF 225'000.00
Amortissement annuel sur 10 ans	10%
Délai de réalisation : dans l'année 2025	
Financement par le fonds de la commune.	

David Humair précise que la Rte de la Gare 10/12 appartient à la commune. Ce bâtiment abrite l'école maternelle La licorne. Le toit a été refait il y a quelques temps mais le reste de l'immeuble est dans un mauvais état. Les locaux de l'école sont froids et l'appartement existant insalubre.

Plusieurs citoyens interviennent et des discussions s'engagent. Ils estiment que les projets qui ont été soumis au Conseil communal devraient être présentés pour pouvoir décider du montant demandé qui est élevé. Des précisions sont aussi requises quant à l'étude faisant l'objet de l'investissement (plan et détails). D'autres questions par rapport à l'organisation et avis divers sont également avancés. Malgré les arguments du Conseil communal, l'Assemblée insiste.

Le **Syndic** propose alors de voter le report du projet qui sera présenté plus en détail à l'Assemblée de printemps.

L'Assemblée décide du report de l'investissement de CHF 225'000.00 qui, entre-temps, sera supprimé du budget 2025.

Vote sans les voix du Conseil communal :

Oui	37
Non	8
Abstention	15



5.1.2. Participation aux investissements du Réseau santé lac

Faisant partie de l'association du RSL, nous participons aux demandes d'investissements communes.

D'ici fin 2025, plusieurs projets de rénovation et d'adaptation seront achevés dans divers établissements. Au *Home du Vully* à Sugiez, la première étape des escaliers de secours et l'adaptation des ascenseurs devraient être terminées. La façade du *Home de Jeuss* sera également rénovée d'ici là. De plus, les quatre dernières anciennes salles de bain, le concept de sécurité pour la colocation au premier étage, ainsi que les vestiaires pour le personnel y seront adaptés. Enfin, les travaux d'agrandissement et de transformation du *Home St-François* à Courtepin se poursuivent comme prévu, et une demande de contributions communales sera évaluée après le décompte final en 2025.

Les frais sont répartis parmi les communes membres à un taux prédéfinis qui est de 65% /habitants et 35%/IPF (indice potentiel fiscal).

Pour 2025 cette charge obligatoire se monte à CHF 60'300.00

Amortissement annuel sur 33 ans 3%

David Humair passe au vote à main levée.

Résultat : Le financement du RSL est accepté de manière unanime.

5.1.3. Réfection – Route du Pra-Rond

La route s'étant largement détériorée, le Conseil communal propose d'entreprendre des travaux de réfection.

Les travaux comprendront un réaménagement du carrefour entre la Route de la Gare et la Route du Pra-Rond avec l'élimination de l'îlot côté Est, le remplacement de tous les couvercles des chambres et toutes des grilles. La réfection du bitume s'étendra quant à elle du carrefour jusqu'à la station-service.

Montant du crédit d'ouvrage CHF 90'000.00

Amortissement annuel sur 40 ans 2.5 %

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

Jacques Berset argumente, images à l'appui, que la réfection du carrefour consiste en plusieurs étapes dont notamment les bordures qui se déchaussent et pour lesquelles une réparation provisoire a été faite.

Il y a 2 îlots dans le carrefour. L'idée est d'enlever l'îlot sur lequel Rte du Pra-Rond est marqué car le passage est plus serré à cet endroit et des camions passent avec de long chargements ce qui les obligent à manœuvrer ; la suppression simplifierait les choses.

Des grilles ont lâché et des frais ont déjà été engagés pour des couvercles de chambre qui étaient branlants depuis un certain temps.

Le **Vice-Syndic** demande s'il y a des questions.

Richard Pilloud pose la question pourquoi ne pas supprimer directement les 2 îlots ? L'un d'entre eux est souvent décoré de fleurs pas très belles et ça permettrait de supprimer tous les obstacles ?



Commune de Cressier

Jacques Berset répond qu'il est important de séparer les deux voies routières sinon les usagers venant de la route de la Gare couperont la priorité pour tourner à la Route du Pra-Rond et ce serait dangereux.

Tauland Gashi demande si le Conseil communal envisage de faire quelque chose concernant les ruissellements et dégâts naturels de la nouvelle zone industrielle. Il a peur des inondations.

Jacques Berset répond que, à la zone industrielle, la route est neuve. Le problème des inondations n'a rien à voir avec la réfection de la route. Lorsque nous ferons le passage, un boudin de bordure sera fait. Il y a aussi des grilles qui ont été cassées par le chantier et qui doivent être réparées.

Armin Aebi explique que lorsque l'on passe au passage à niveau à pied, quand les barrières se lèvent, les véhicules passent des deux côtés ce qui provoque un rétrécissement effectif, ceci est vraiment dangereux pour les piétons. Est ce qu'il serait possible de prévoir une amélioration en même temps ? Il sait que le passage à niveau est lié au TPF mais c'est tellement dangereux.

Jacques Berset dit qu'il voit tout à fait la situation et qu'elle est effectivement critique. Nous attendons d'ailleurs la correction du passage à niveau. Nous pouvons éventuellement demander une correction provisoire mais c'est relativement compliqué avec les TPF avec qui nous avons déjà eu des échanges à ce sujet.

Comme il n'y a plus de question le Syndic procède au vote à main levée.

Résultats :

Oui 51

Non 12

Abstention 3

5.1.3. Réfection – Route de Villars-les-Moines

La route de Villars-les-Moines doit également faire l'objet d'une réfection. Le projet comprend la rénovation complète de la voie routière et de ses équipements. Le coffre de la route sera entièrement revêtu d'une nouvelle couche de bitume.

Montant du crédit d'ouvrage

CHF 785'000.00

Amortissement annuel sur 40 ans

2.5 %

Délai de réalisation : dans l'année 2025

Financement par le fonds de la commune.

Jacques Berset explique qu'un contrôle complet a été fait, également celui de la canalisation qui est encore en ciment. Celle-ci permet aux eaux de la routes de descendre dans le ruisseau de Villars-les-Moines. Ces tuyaux sont parfois cassés ou les chambres sont décalées. En montant sur Cressier, on peut voir que tout à coup, il y a 2 grilles qui se suivent. Il faudra corriger cette situation. Il s'agit d'un montant conséquent qui sera peut-être moins élevé en finalité si on peut récupérer le coffre, mais on n'a jamais vraiment connaissance de la qualité des équipements souterrains.

Ce serait un peu dommage de faire du neuf sur du matériel qui ne tiendrait pas.

Il y a un certain temps, un tapis avait été posé sur les bordures, ceci provoque de la casse ; si quelque chose est refait, ces bordures devraient être enlevées aussi. Cette réfection demande plusieurs choses à entreprendre.



Commune de Cressier

Bertrand Magnin prend la parole disant ne pas être un spécialiste des routes mais que le montant l'interpelle. Il demande si l'on connaît la distance à refaire et si une moyenne des coûts est connue.

Jacques Berset dit qu'il y a 900 m et que le prix a été calculé par un bureau d'ingénieurs fiable. Nous ne pouvons pas dire si ce prix est juste et aucune comparaison avec d'autres offres n'est possible. Par exemple, les prix pour la route de la Pâla, que nous devons faire aussi, est moins longue et moins large, elle comprend des places plus profondes etc. Tout ceci c'est l'ingénieur qui fait un plan et qui peut nous renseigner. Nous avons fait un contrôle et par rapport à l'état de la canalisation, un prix au mètre courant du tuyau qui viendrait posé à 1m20 profond nous a été communiqué ; puis le prix d'un coffre et ensuite, avec ou sans bordures. Les indications reçues incluent des bordures en granit ; par contre, nous pouvons aussi faire des bouts de bordures en goudron ce qui coûtent un peu moins cher. Ce sont des décisions à prendre ensuite mais le but est de faire le mieux possible et de contenter tout le monde, la décision vous revient.

David Humair rebondit sur les paroles de Jacques Berset et dit qu'il est clair qu'avec la venue du GPS, les conducteurs prennent plus facilement les petits chemins. Nous le constatons de plus en plus. Il y a des mesures et des options que nous pouvons adopter – fermeture – réduction de vitesse etc. Il est clair que plus la route est fréquentée plus elle subit de l'usure.

Nathalie Hayoz aimerait savoir si le panneau 50 km/h a été déplacé à la route de Villars-les-Moines. Qui l'a déplacé ?

David Humair c'est nous qui l'avons fait.

Nathalie Hayoz a une autre question par rapport à la Route de Villars les Moines à savoir lorsque l'on sort de Cressier, il y a la fin du 50 km/h, puis on arrive au début de Villars les Moines, pour trouver le 60 km/h. Par contre, quand on rentre de Villars les Moines sur Cressier, il n'y a pas la fin du 60 km/h est-ce normal ?

Jacques Berset s'est renseigné. Quand on descend, d'abord il y a un 60 km/h qui est reporté dès le moment où vous avez une croisée et qu'il est remplacé juste après. Si le 60 km/h n'est plus après la croisée, c'est que la vitesse passe à 80 km/h. C'est la règle.

C'est comme quand le radar était à Palud et que le conseiller avait placé un panneau 60 km à l'heure et que quelqu'un a mis une indication de 80 km/h dessus. Il avait raison, mais rouler à 80 km/h c'est un peu rapide pour l'endroit d'où l'idée de mettre à 60 km/h pour dire prudence ; mais dès le moment où vous passez à un croisement, il n'y a pas besoin de mettre la fin de vitesse. Soyez attentif quand vous descendez d'ici à Villars, chaque fois que vous avez une croisée, il y a le signal qui est remis. A Bourg, le signal est chaque fois remis et après Salvenah, il y a le signal qui est mis juste avant la croisée et après à nouveau. Sans signal c'est 80 km/h.

Willy Aebi conseille à l'Assemblée d'accepter ce projet car la route est en mauvais état.

Comme il n'y a plus de question le Syndic procède au vote à main levée.

Résultats :

Oui 47

Non 4

Abstention 15



5.1.4. Crédit additionnel – Extension du réseau d'eau CCMM

Un montant de CHF 510'000.00 a été voté en 2019 pour l'extension du réseau d'eau CCMM. Entretemps, le COVID et la situation géopolitique a provoqué des retards et des hausses de prix qui nous obligent aujourd'hui, à demander un crédit additionnel pour la finition des travaux prévus en 2025.

Il s'agit de 13% de dépassement qui sont prévus, soit CHF 70'000.00 pour la commune de Cressier.

Montant du crédit additionnel	CHF 70'000.00
Amortissement annuel sur 66 ans	1.5 %
Délai de réalisation : dans l'année 2025	
Financement par le fonds de la commune.	

Comme il n'y a pas de question le Syndic procède au vote à main levée.

L'Assemblée communale accepte le crédit additionnel de manière unanime.

5.1.5. Travaux d'assainissement RIAU – ancienne décharge

L'Assemblée a voté en mai 2024 un crédit pour la phase 1 du projet d'assainissement du RIAU. A la suite des décisions fédérales et cantonales, des devis estimatifs des travaux ont été présentés au Conseil communal. Ceux-ci se composent de divers travaux comme :

- travaux de défrichage et de démolition
- excavation et évacuation des matériaux
- soutènement
- ouvrage en béton
- aménagement des berges
- divers

Montant du crédit d'ouvrage (TTC)	CHF 1'752'696.00
Amortissement annuel sur 40 ans	2.5 %
Délai de réalisation : dans l'année 2025	

Ce projet sera subventionné à hauteur de 70% entre la confédération et le canton. Le montant correspond à CHF 1'226'900 soit net pour la commune de Cressier, CHF 525'796.00.

En ce qui concerne le financement, les services étatiques fribourgeois proposent de nous avancer le montant total pour la construction et de procéder ensuite à un décompte. Ceci sera déterminé selon l'avancement du projet au fur et à mesure.

Madeleine Hayoz demande quels sont les critères qui ont fait que les autorités fédérales et cantonales prennent une décision. Pendant longtemps, il a été dit que c'était une décharge inerte et maintenant que peut-il y avoir pour que ça soit aussi sommatif ?



Commune de Cressier

David Humair : Les critères pour les décharges ont changé avec la loi et maintenant on a testé d'autres molécules et différentes choses en plus. Des carottages ont été effectués dans le terrain pour ces tests et il y a effectivement des molécules qui ne sont pas dangereuses mais qui ont quand même une concentration un peu trop élevée. De ce fait, la décision qu'il fallait assainir est tombée.

Le Syndic rappelle qu'il y avait eu différentes variantes d'assainissement. Celle choisie comprend une excavation d'une bonne partie de la décharge et qu'ensuite un socle en béton recouvrira le tout. C'est par-dessus que le ruisseau passera ensuite après avoir été réaménagé en lit de rivière correcte.

Madeleine Hayoz s'étonne car la décharge villageoise n'était pas seulement dans le fond, mais aussi depuis la route de la Gare, sur toute la pente.

Jacques Berset qui a aussi grandi à Cressier prend la parole.

La route de la Gare n'était pas une décharge, il y avait des dépôts de terre uniquement et tous les sondages qui ont été faits le confirment.

Pierre Schmidt demande ce qu'il adviendra du chemin pédestre pendant ces travaux.

David Humair répond que pendant les travaux le chemin sera détourné par l'Eglise puis vers la Route de la Poya.

Comme il n'y a plus de question le Syndic procède au vote à main levée.
L'Assemblée communale accepte le projet de manière unanime.

Madame **Christiane Pilloud**, Présidente de la commission financière reçoit la parole. Le rapport est lu.

Le budget d'investissement est accepté par l'Assemblée communale sans le projet proposé au point 5.1.1. Etude de faisabilité et projet d'ouvrage – Bâtiment Route de la Gare 10-12 CHF 225'000.00 qui sera présenté un fois encore à l'Assemblée du printemps.

Au final, le budget comprend des charges de CHF 5'882'996.00 des produits de CHF 1'326'900.00 soit un excédent de charge de CHF 4'356'096.00.

Le Syndic remercie l'Assemblée de sa confiance et poursuit avec le prochain point à l'ordre du jour.



Assemblée communale du mardi 3 décembre 2024 BUDGET 2025

Rapport de la Commission financière

Le rapport :

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le 7 novembre 2024 avec le syndic et responsable des finances, David Humair, un membre du Conseil communal, Leo Colautti, et l'administratrice des finances, Sylvie Staehlin. Les documents du budget de fonctionnement et d'investissements 2025, ainsi que la planification financière avaient été mis à notre disposition quelques jours plus tôt.

La compréhension des dépenses et des revenus de la Commune était très claire pour l'ensemble des membres de la Commission financière.

Une séance supplémentaire a été organisée le 27 novembre par notre syndic, après qu'il ait, en collaboration avec Sylvie Staehlin, réexaminé la planification financière. Le but de cette séance était d'expliquer à notre Commission tous les enjeux des investissements à voter pour l'année 2025.

Nos vifs remerciements sont adressés à Madame Staehlin pour son investissement sans faille et son engagement inconditionnel à la tenue des affaires financières de notre commune. Nos remerciements sont également adressés à Messieurs Humair et Colautti.

Ils nous ont présenté et expliqué les budgets et ont également répondu de manière très transparente à nos questions.

Budget de fonctionnement pour l'année 2025

Le budget 2025 affiche un excédent de **charges** de 318'590.55 francs. Tous les chapitres ont été analysés l'un après l'autre et nous n'avons pas de remarques particulières à évoquer. Les frais liés progressent et cela est toujours très impactant pour les finances de notre Commune.

Le budget nous paraît réaliste, tant en ce qui concerne les charges que les produits. Il n'y a pas de grandes différences par rapport à l'année précédente, à l'exception de la masse salariale, comme expliqué par le Conseil communal.

En 2024, nous avons émis la possibilité de réétudier le taux d'imposition de notre commune, mais cette action n'a pas été nécessaire étant donné le bénéfice des comptes 2023. Cependant, il est possible que ce taux soit réétudié en fin d'année 2025, le résultat des comptes 2024 en dépend. La péréquation financière est en baisse pour 2025 et s'élève à 186'870.00 francs, ce qui représente une diminution de 59'446.00 francs en comparaison du budget 2024.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2025, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.



Nouveaux investissements prévus pour 2025

Chapitre 0

- Immeuble Route de la Gare 10-12 CHF 225'000.00
Étude de faisabilité, projet de l'ouvrage et mise à l'enquête préalable

Chapitre 4

- Participation aux investissements du Réseau santé lac CHF 60'300.00
Charge liée relative à divers homes

Chapitre 6

- Réfection route du Pra-Rond CHF 90'000.00
- Réfection route de Villars-les-Moines CHF 785'000.00
- Rénovation et transformation

Chapitre 7

- Crédit additionnel_extension du réseau d'eau CCMM CHF 70'000.00
- Travaux d'assainissements RIAU – phase 2 CHF 1'752'696.00
(la subvention à recevoir est de CHF 1'226'900.00)

Total des nouvelles demandes d'investissement CHF. 2'982'996.00

Budget d'investissement pour l'année 2025

La commission financière a étudié ces différentes demandes et constate que la commune devra obligatoirement faire un emprunt pour leur financement. Cet emprunt est estimé à 2,5 millions.

La Commission financière ne peut que donner un avis sur la capacité financière de la Commune et selon notre analyse, ces investissements peuvent être pris en charge par la Commune.

Il ressort cependant que si tous les investissements sont réalisés (qu'ils soient nécessaires ou non), la situation financière de la commune deviendra plus inconfortable et des augmentations d'impôts suivront, afin de ne pas présenter des comptes déficitaires.

Les investissements en cours de réalisation (donc déjà votés ultérieurement), reconduits ou liés à des engagements dans des associations ne sont pas analysés par notre Commission

Le budget d'investissement pour l'année 2025 affiche un excédent de charge de **4'581'096.00** francs.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissements pour l'année 2024, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 3 décembre 2024

La présidente
Christiane Pilloud

Les membres
Bruno Gross, Regula Annichini, Joël Oberson, Sébastien Berset



6. Approbation du Règlement d'organisation ARA Sensetal

Le règlement d'organisation actuellement en vigueur date de 2005. Depuis lors, diverses modifications juridiques, techniques, organisationnelles et linguistiques sont intervenues. Le règlement d'organisation a été entièrement révisé et réorganisé. Les dispositions légales n'ont été remaniées que sur le plan linguistique ou reprises telles quelles. Les dispositions non pertinentes pour la loi ont été abrogées ou reformulées.

En outre, l'orthographe neutre en termes de genre a été mise en œuvre, ce qui vaut pour tous les domaines d'application. Le développement des médias électroniques a été pris en compte, tout comme l'échange d'informations via les canaux électroniques.

Les paramètres les plus importants pour les communes associées, comme la composition du comité directeur et la répartition des coûts, restent inchangés.

Voici les principales adaptations :

Article 2 But et tâches A été adapté à la situation actuelle.

Article 5 Obligations des communes associées Les obligations sont résumées mais leur contenu n'a pas été modifié.

Article 14 Droit de donner des instructions Les tâches de l'Assemblée des délégués ont été réécrites.

Articles 23/24 Élections et prise de décision Formulations plus précises.

Article 29/30 Organe de contrôle des comptes Cette question est désormais réglée dans un règlement de fonctionnement.

L'Association a son siège dans le canton de Berne, c'est donc sa législation supérieure qui s'applique. La législation du canton de Fribourg est également prise en compte et respectée dans la mesure du possible.

Le règlement d'organisation a fait l'objet d'une procédure d'examen préalable auprès des offices compétents des cantons de Berne et de Fribourg et a été approuvé par les deux cantons. La procédure de consultation auprès des communes associées est terminée et les réactions ont été prises en compte dans la présente version. Le 21 mars 2024, le comité directeur et le 4 juin 2024, l'Assemblée des délégués ont approuvé le règlement d'organisation et ont communiqué leur décision aux communes associées en leur recommandant de la soumettre à leurs organes (assemblée communale ou conseil général) pour adoption.

David Humair demande aux citoyens s'ils ont des questions. La parole n'étant pas demandée, le sujet est passé au vote. Le règlement est approuvé à la majorité avec une abstention.



7. Approbation de la dissolution de l'Association des Sapeur-Pompiers Région Morat (ASPRM)

L'Association des pompiers de la région de Morat (ASPRM) a été fondée le 15 mai 2012 avec des statuts datés du 22 mai 2011. En 2021, les dispositions légales concernant les pompiers du canton de Fribourg ont été fondamentalement modifiées. Depuis le 1er janvier 2023, la lutte contre l'incendie et l'assistance des pompiers sont organisées par territoire. L'Association des communes de la Région des Lacs (ACL) a repris les tâches des pompiers dans l'ensemble de la Région des Lacs et pour les communes bernoises voisines de Münchenwiler, Gubrü et Wileroltigen dans son propre département. L'ASPRM doit donc être dissous.

Le 3 octobre 2024, l'Assemblée des délégués de l'Association des pompiers de la région de Morat a décidé à l'unanimité de dissoudre l'ASPRM avec révocation des statuts et liquidation de l'établissement public ASPRM avec toutes les communes votantes à l'attention des communes associatives.

Parce que les statuts de l'ASPRM article 53 ne définissent pas les modalités de dissolution de l'Association, les dispositions de la loi sur les communes du canton de Fribourg (LCo) du 25 septembre 1980, article 128 alinéa 1 et article 129 entrent en vigueur. Toutes les communes doivent décider de la dissolution à l'unanimité.

Loi du 25 septembre 1980 sur les communes du canton de Fribourg (LCo) :

Art. 128 Association de communes – Dissolution

a) Cas

1 L'Association est dissoute conformément aux statuts ou par décision unanime des communes membres. La décision de dissolution est soumise à la Direction en charge des communes pour approbation.

2 Pour des motifs d'intérêt public majeur, le Conseil d'Etat peut dissoudre une association, après avoir entendu les intéressés et pris l'avis du Préfet.

Art. 129 Association de communes – Dissolution

b) Effets

1 L'Association dissoute entre en liquidation, à moins que ses biens ne soient repris par une commune membre ou par un tiers. Les dettes non couvertes passent aux communes et sont réparties entre elles conformément aux statuts.

2 L'Association cesse d'exister avec l'approbation, par le Conseil d'Etat, de la reprise ou de la liquidation. L'arrêté d'approbation est publié dans la Feuille officielle.

L'Assemblée des délégués de l'Association des pompiers de la région de Morat demande à l'Assemblée communale ou au Conseil général de dissoudre l'Association avec révocation des statuts et liquidation de l'établissement public ASPRM conformément à la résolution détaillée approuvée de l'Assemblée des délégués de 3 octobre 2024.

David Humair explique qu'il s'agit d'une formalité et demande s'il y a des questions à ce sujet. Comme ce n'est pas le cas, la dissolution est passée au vote. L'Assemblée accepte la dissolution à la majorité avec une abstention.



8. Promotions civiques

David Humair a le plaisir d'ouvrir ce point et remercie les jeunes citoyens de leur patience et surtout de leur présence. Ils deviennent officiellement des citoyens de la commune avec le droit de vote ainsi que le droit de participer à la vie de la cité. Si nous ne participons pas à la vie du village, nous sommes uniquement des contribuables et être un citoyen est bien plus. Nous décidons et prenons influence sur ce qui se passe et ceci n'est pas une tâche anodine. La Suisse est ce qu'elle est parce que des gens, des citoyens et non pas des contribuables uniquement, décident de l'avenir et du présent de cet État, de ce canton, de cette commune. Cette tâche est importante et demande aussi des efforts comme par exemple, être Conseiller communal. C'est comme faire partie d'un comité, d'un club, des pompiers, etc... S'impliquer dans la vie de la communauté est important car si on ne le fait pas, d'autres plus intelligents et plus rapides que nous vont le faire à notre place et ceci devient gentiment une dictature. Donc grâce à vous et à tout le monde, la Suisse n'est pas une dictature car nous décidons de ce qui s'y passe. Merci d'être là ce soir, c'est déjà un bel acte civique. Nous comptons sur vous premièrement pour participer à la vie de la commune mais, si en plus vous voulez participer activement, pourquoi ne pas faire partie du Conseil communal ou participer à différentes activités. Vous êtes les bienvenus. C'est un énorme plaisir, au nom du Conseil communal et de l'Assemblée, de vous accueillir parmi nous.

9. Divers

David Humair ouvre le point divers en informant les citoyens que la fin de législature est proche. Alors si des gens sont intéressés à entrer au Conseil communal, qu'ils n'hésitent pas à s'annoncer.

Il passe ensuite la parole aux membres du Conseil.

Jacques Berset souhaite donner quelques informations sur l'avancée du projet de réfection de la Route de la Pâla. Le permis de construire a été délivré et les travaux ont été attribués à l'entreprise Grisoni. Le chantier devrait débuter à partir du 14 janvier 2025. Les habitants du quartier seront invités à une séance pour les informer du déroulement des travaux et des impacts liés à la circulation.

Amélie Berset rebondit sur les travaux à la Route de la Pâla et demande si la réfection permettra de mettre à jour les coordonnées GPS car le nouvel accès n'est toujours pas répertorié. Ceci est problématique pour les ambulances ou les pompiers qui ne trouvent pas les adresses.

Le secrétariat communal s'était déjà renseigné auprès de Swisstopo mais la transcription des coordonnées GPS n'est pas de leur ressort. Cela découle de Google. Des renseignements seront encore pris.

Claude Maier revient sur le sujet du 30 km/h dans le village de Cressier. Il réagit en tant que piéton et trouve la circulation très désagréable surtout avec les grands engins qui roulent vite. Ceci est bruyant et désécurisant quand les véhicules débordent sur le trottoir. Il est persuadé que le 30 km/h ne va pas ralentir beaucoup la traversée du village mais ce sera beaucoup plus agréable pour les piétons. Comme il n'avait pas obtenu de réponse lors de ses précédentes sollicitations, il souhaite un retour.

Jacques Berset prend la parole et informe ne pas être favorable au 30 km/h. Il estime que le trottoir convient très bien, une commission était d'ailleurs en place pour le projet de sécurité piétonne. Demander une étude pour passer à 30 km/h est complexe. C'est faisable mais le Conseiller n'est pas pour. Nous avons un radar qui est placé à plusieurs places dans le village et nous pouvons constater une moyenne de vitesse entre 35 et 40 km/h dans la traversée. Le 30 km/h ne va pas empêcher un véhicule de passer plus vite.



Commune de Cressier

Claude Maier tient à préciser que le projet de la sécurité piétonne, tel qu'il avait été étudié par la commission, n'avait pas été accepté par le Conseil communal. Pour lui, c'est surtout le fait qu'il est piéton, qu'il se promène tous les jours à pied et que la situation est très désagréable. Il aimerait une réponse un peu plus technique pour savoir si cela est possible ou non.

David Humair répond qu'il est également piéton dans le village donc il connaît la situation. C'est discutable mais il ne veut pas débattre de ce sujet ce soir.

Lukas Aebi revient sur la discussion liée au bâtiment de la Gare 10-12 et demande, pour l'Assemblée de printemps 2025, que le Conseil présente un état général des biens immobiliers de la commune. Ceci permettra de mieux visualiser la nécessité d'entretenir ce bâtiment. Est-ce qu'il y aurait d'autres bâtiments qui demanderaient un entretien prioritaire. Les concitoyens qui sont installés comme lui depuis peu dans le village pourront mieux se positionner.

David Humair répond qu'il y a effectivement quelques aménagements à procéder sur divers bâtiments mais de manière générale, le parc immobilier est relativement sain.

Léo Colautti prend la parole et explique qu'il y a des CECB qui ont été effectués. La priorité avait été le hangar de l'édilité car c'était le bâtiment le plus énergivore. Concernant la Route de la Gare 10-12, le système de chauffage est électrique, le bâtiment n'est pas bien isolé et l'appartement est pratiquement insalubre. Le toit a déjà été refait ; il serait dommage de laisser ce bâtiment dépérir et d'avoir une école maternelle dans un tel local. Il est clair que cela a des coûts et qu'il y aura peut-être des conséquences mais, l'idée est d'assainir nos bâtiments par ordre de priorité et le bâtiment de la Gare 10-12 est le deuxième.

David Humair demande s'il y a d'autres divers. Comme ce n'est pas le cas, il remercie encore une fois infiniment tous les citoyens d'être venus ce soir, d'avoir participé activement à la vie communale et considère cette Assemblée comme étant close et invite cordialement la population à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 21h57.